

**COMMUNE DE LENNON**

-----

**MARCHÉ DE TRAVAUX  
TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE  
KERLOSQUER - KERMARGON**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES  
BPU**

**MARCHÉ DE TRAVAUX PASSÉ SELON UNE PROCEDURE  
ADAPTÉE**

Article 42.2° de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

-----

Vu et accepté sans modification

A \_\_\_\_\_,

Le \_\_\_\_\_

Signature de l'entrepreneur



N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
-------------	---	---------------------------------

Dispositions générales concernant les prix :

Les prix établis par le titulaire dans le cadre du présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment du CCAP, CCTP et des plans ; et de toutes les sujétions normalement prévisibles inhérentes à l'objet et à la nature des travaux, même si elles ne sont pas toutes reprises explicitement dans le descriptif des prix du présent bordereau de prix.

Ils tiennent compte de toutes sujétions d'exécution et frais inhérents à :

- La méthodologie du titulaire,
- L'environnement urbain, ainsi que les pertes de temps inhérentes à la situation des lieux,
- Au nettoyage des matériaux, des composants, des prestations réalisées, que ce soit en phase intermédiaire ou finale de réalisation, afin de livrer des travaux conformes et dans un état de propreté acceptable,
- La reconnaissance et de la conservation des réseaux en place ainsi que les aléas liés à la découverte éventuelle des réseaux non répertoriés et non déviés,
- La construction d'ouvrages qui imposent des interventions fractionnées et des précautions dans leur réalisation,
- Au phasage de travaux et à la libération échelonnée des périmètres du projet,
- À toutes les contraintes inhérentes au site et son fonctionnement, et en particulier de celles relatives au maintien de la circulation automobile et piétonne, des accès aux riverains, des contraintes de fonctionnement de certaines activités riveraines, des accès de services de secours, d'enlèvement des ordures ménagères et de tous les services publics, transports en commun, scolaires, ... et toutes les contraintes de travail propres au site,
- Aux difficultés d'accès,
- À l'exiguïté des emprises de travaux,
- L'amenée de tous les matériels nécessaires à la réalisation des ouvrages, sauf ceux spécifiquement rémunérés par ailleurs,
- Aux modifications des pistes et accès aux différents points du chantier en fonction de l'avancement des travaux, - la concomitance d'autres chantiers (présence simultanée sur le site et ses abords de chantiers connexes et des coactivités avec des entreprises tierces),
- Aux travaux devant être effectués éventuellement la nuit,
- Aux interruptions liées à la levée des points d'arrêt et à l'exécution des contrôles.

Les prix du bordereau tiennent compte :

- Du respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- Des frais d'étude, d'encadrement,
- Des dépenses afférentes aux épreuves ou essais liés au contrôle intérieur (interne et externe),
- Des sujétions imposées (mise à disposition des personnels, matériels et outillages nécessaires) par la réalisation de mesures et d'essais de contrôle, que ces opérations soient assurées par les entrepreneurs, l'assistant conseil, ou un organisme extérieur mandaté par le maître d'ouvrage ou le l'assistant conseil,
- De tous frais et sujétions liées éventuellement aux mauvais résultats des contrôles directement faits par l'Entreprise ou les organismes extérieurs qu'elle aura mandatés (contrôle interne et externe) et/ou des contrôles extérieurs du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre,
- Des levés topographiques et des relevés « après » chaque étape d'exécution,
- Des prestations de reconnaissances géotechniques complémentaires.

Les prix de mise en Centre d'Enfouissement Technique (CET) (ou décharge) agréé par le Maître d'œuvre comprennent toutes les dépenses de transport quels que soient la distance, frais et droits de décharge.

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
-------------	---	---------------------------------

#### Définition des prix et conditions d'application

Le présent marché comporte des prix unitaires et des prix forfaitaires au sens du § 10.2 du CCAG Travaux. Le présent bordereau décrit tous les prix du marché de base. Les prix du bordereau s'entendent hors taxes et s'appliqueront quelles que soient les quantités mises en œuvre à chaque intervention. Les travaux seront payés par application des prix unitaires et forfaitaires portés au bordereau des prix appliqués aux quantités d'ouvrages réellement exécutées et constatées par attachements contradictoires et dans la mesure où les ouvrages seront conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières et du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le présent marché sous-entend tous les accessoires qui auraient pu être omis ou décrits de manière jugée incomplète. Moyennant ces prix, l'Entrepreneur assurera la parfaite exécution des travaux, conformément aux prescriptions du CCTG et des normes en vigueur, complétées par celles du CCTP, du CCAP et du présent bordereau. Le règlement de la majorité des travaux sera effectué sur la base des métrés théoriques (m3 théorique, m2 théorique) issus des plans d'exécution visés par l'Assistant Conseil. Les prix de rémunération des quantités théoriques prennent en compte, outre le descriptif du BPU et des autres pièces du marché (CCAP, CCTP, etc.), les pertes, chutes, tolérances, essais des fournitures ou composants ; les conditions de mise en œuvre et méthodes de réalisation ; les contraintes inhérentes à l'environnement de chantier. Les fournitures ne seront réglées qu'une fois mises en place sur site, et constatées, dans l'ouvrage lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un prix spécifique « fourniture ».

#### Travaux imprévus

Dans le cas de travaux imprévus, exécutés à la demande expresse de l'Assistant Conseil, ceux-ci seront rémunérés par l'application de prix nouveaux établis aux conditions économiques du mois d'établissement des prix, prioritairement à partir des prix existants au présent Bordereau des prix, à partir des prix des sous-détails de prix du titulaire, complété éventuellement par des prix élémentaires nouveaux à justifier par le titulaire. En cas d'aléas en cours d'exécution, le titulaire se doit d'alerter le Maître d'ouvrage et l'Assistant Conseil de la situation, des incidences techniques, de délais et financières et de confirmer par écrit. La conduite à tenir et la prise en compte éventuelle de ces incidences ne pourront se faire qu'après accord du Maître d'ouvrage et de l'Assistant Conseil, qui confirmeront les instructions fournies par courrier (télécopie, lettre).

#### Fourniture de matériaux et matériels

Les prix du bordereau tiennent compte de toutes les fournitures de matériaux et matériels y compris leur garantie fabricant. Les prix de fourniture de matériels tiennent compte de :

- L'emballage adapté à la nature, la dimension, la qualité des matériels, le moyen de transport choisi,
- Le conditionnement,
- Le chargement,
- La livraison sur le site,
- Les stockages intermédiaires éventuels,
- Les reprises éventuelles (manutentions, transports),
- Le transport à pied d'œuvre et le déchargement sur le lieu de pose ou de mise en œuvre,
- L'évacuation de l'emballage,
- Le nettoyage et la remise en état des lieux.

#### Pose, mise en place et mise en œuvre

La pose, la mise en place ou la mise en œuvre de matériel ou matériaux comprennent toutes les sujétions de matériel, matériaux et main d'œuvre nécessaires à la parfaite finition des travaux et notamment :

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
-------------	---	---------------------------------

- La préparation des supports,
- Les fixations des ouvrages,
- Les adaptations sur site,
- L'évacuation en décharges des conditionnements et autres matériaux non utilisables (gravats, etc.),
- La remise en état en accord avec l'Assistant Conseil des ouvrages modifiés (ragréages, bouchage de réservations, etc.).

#### Modalités de prise en compte des transports

Sauf indication contraire explicite dans la rédaction des prix, les transports sont compris :

- Dans les prix de fourniture de matériaux,
- Dans les prix des travaux qui les nécessitent.

Les prix tiennent compte du chargement, de la prise en charge, du transport proprement dit du lieu de fabrication, de production ou du lieu de stockage éventuel au chantier, quels que soient la distance et les itinéraires empruntés, du déchargement et du rangement éventuel.

#### Définition du forfait

Lorsque le mot forfait est employé dans le présent BPU, il désigne l'ensemble des prestations destinées à assurer une fonction, donc au moins :

- Toutes les fournitures,
- Les transports, chargements et déchargements,
- Les stockages,
- Les mises en œuvre,
- Les installations,
- L'amenée et le repliement de tous les matériels nécessaires,
- Les raccordements,
- La mise en service,
- Les garanties.

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
1	<b>INSTALLATION DE CHANTIER ET SIGNALISATION</b>	
1.1	<p>Installation de chantier</p> <p>Ce prix rémunère, <b>au forfait</b>, l'ensemble des prestations prévues par les pièces générales et particulières du marché (CCAG, CCAP et CCTP) dues par l'entrepreneur pendant la durée contractuelle du marché lorsque ces dernières ne sont pas réglées par les prix des chapitres suivants. Ce prix comprend sans que cette liste soit exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La reconnaissance des lieux pour l'installation du chantier, le stockage des matériaux et le choix de la décharge,</li> <li>- Les frais de mise à disposition d'un terrain, des bureaux, sanitaires et bungalows pour la durée totale du chantier,</li> <li>- Les mesures liées à la protection de l'environnement (rejets d'effluents, etc. ...),</li> <li>- Les contraintes liées au maintien des accès aux propriétés riveraines,</li> <li>- Le piquetage général, les piquetages complémentaires, les piquetages spéciaux des ouvrages de surfaces ou enterrés,</li> <li>- L'implantation des travaux,</li> <li>- <b>La dépose/repose de tout élément de voirie type bordures T2, chaînette pavée, aménagements de surface pavée, mobilier urbain et le remplacement de tout élément détérioré.</b></li> <li>- L'amenée de l'ensemble du matériel propre aux travaux objets du présent marché,</li> <li>- L'aménagement d'aires de stockage des matériaux à conserver,</li> <li>- La protection du site des travaux contre tous les dégâts des eaux</li> <li>- La clôture des zones de chantier,</li> <li>- Les frais de gardiennage,</li> <li>- Le repliement de l'installation et la remise en état des terrains à la fin du chantier <b>et la fourniture des DOE.</b></li> </ul> <p>L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter les chutes de matériaux ou dépôt de boues sur la voie publique et privée. Il prendra toutes les dispositions nécessaires au nettoyage des chaussées.</p> <p>Lorsque plusieurs chantiers distincts se déroulent simultanément sur le territoire d'une même commune, l'installation est commune à l'ensemble des chantiers.</p> <p><u>Le forfait</u> : .....</p>	<p>.....</p>
1.2	<p>Constat d'huissier</p> <p>Ce prix rémunère, <b>au forfait</b>, l'établissement d'un constat d'huissier sur l'emprise globale de l'opération. Un exemplaire du rapport du constat d'huissier devra être remis au maître d'ouvrage et un exemplaire au maître</p>	

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
	<p>d'œuvre. Tous les points singuliers seront repérés par photo numériques (façades, seuil, mur, escaliers etc.. ...) En cas de dégradation sur un bien public ou privé seul le constat d'huissier fera référence. Ce document devra être dressé impérativement durant la période de préparation avant le démarrage des travaux.</p> <p><u>Le forfait</u> : .....</p>	<p>.....</p>
1.3	<p>Sondage de reconnaissance</p> <p>Ce prix rémunère, <b>à l'unité</b>, la réalisation de travaux de sondages préalables au démarrage des travaux et à la réalisation des documents d'exécution. Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'amené et le repli du matériel nécessaire aux travaux de sondage,</li> <li>• Le piquetage général du chantier correspondant aux travaux de sondages par tout moyen nécessaire afin de préciser l'implantation des ouvrages, câbles, réseaux et des canalisations de toute nature existant,</li> <li>• L'identification et le piquetage des ouvrages existant de l'ensemble des concessionnaires concernés par l'emprise des travaux comprenant le piquetage par tout moyen nécessaire des ouvrages, canalisations, câbles existants y compris la fourniture de main d'œuvre, piquets, jalons, outils et appareils nécessaires à ces opérations.</li> </ul> <p><u>L'unité</u> : .....</p>	<p>.....</p>
1.4	<p>Etudes d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère, <b>au forfait</b>, les études d'exécution, y compris études de phasage et de méthodes des différents travaux, sur la base des plans projet de l'Assistant Conseil qui seront remis à l'Entrepreneur à la notification du marché et telles que définies dans le CCTP. Ces études comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les notes de calculs nécessaires à la réalisation des ouvrages et phasage des travaux,</li> <li>• Le planning de l'opération et les mises à jour nécessaires,</li> <li>• Les reprises des observations de l'Assistant Conseil, quel que soit le nombre d'allers et retour des documents,</li> <li>• Toutes les modifications des notes, plans, ... rendus nécessaires par une situation impondérable et / ou impromptue,</li> <li>• Tous les plans d'exécution, nivellement, réseaux, fondations et ouvrages</li> <li>• Les métrés d'exécutions</li> <li>• La fourniture du tableau prévisionnel de remise des documents par nature d'ouvrage.</li> </ul> <p>Ce prix sera rémunéré en deux fractions :</p>	

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A la fin de la période de préparation, une fraction égale à 25 %,</li> <li>• Le reste est rémunéré au prorata de l'obtention des visas sur les études d'exécution,</li> </ul> <p><u>Le forfait</u> : .....</p>	.....
1.5	<p>Dossier des Ouvrages Exécutés</p> <p>Ce prix rémunère, <b>au forfait</b>, l'établissement du dossier de récolement des ouvrages, comprenant plans certifiés conformes à l'exécution, notes de calcul, plans méthodes..., Il comprendra la totalité des détails concernant les ouvrages réalisés, ainsi que les notices de fonctionnement éventuelles. L'ensemble sera conforme aux stipulations de l'article 40 du CCAG. Le récolement sera effectué par un géomètre agréé par le maître d'ouvrage. Il sera rémunéré à l'Entrepreneur après acceptation du dossier par l'Assistant Conseil.</p> <p><u>Le forfait</u> : .....</p>	.....
<b>2 – EAU POTABLE</b>		
2.1	Fouilles mécaniques en tranchée	
2.1.1	<p>Pour une profondeur P : P &lt; 1,30 m</p> <p>Ce prix rémunère, <b>au mètre cube</b> de matériaux en place, les déblais généraux réalisés en terrain de toutes natures, extractibles <b>à la pelle mécanique</b> à une profondeur inférieure à 1.30 m. La largeur retenue pour le calcul de la rémunération sera la largeur réelle constatée, dans la limite de la largeur théorique donnée par le fascicule 70 du CCTG.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éventuelle découpe à la scie des enrobés.</li> <li>• L'éventuelle dépose soignée des bordures pour leurs réutilisations.</li> <li>• La fouille et le rejet sur berge, la mise en dépôt provisoire et l'évacuation des déblais (les produits bitumeux de démolition de chaussée seront envoyés vers une centrale de recyclage).</li> <li>• Toutes fournitures et toutes sujétions, la réalisation du fond de fouille, son compactage si nécessaire, la façon des niches et l'entretien du fond des parois avant la pose des canalisations.</li> <li>• Les frais d'évacuation des eaux de ruissellement et d'infiltration hors des emprises,</li> <li>• Les dispositifs de sécurité, la signalisation au droit de la tranchée, les mesures nécessaires pour assurer les accès aux propriétés riveraines, la conservation des piquets et repaires.</li> <li>• Les sujétions de croisement et de longement des câbles, autres réseaux et ouvrages souterrains.</li> <li>• Les sujétions pour le passage sous les ouvrages particuliers (mur, talus, haie, clôture, ...)</li> </ul>	



N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La remise en état des lieux (talus, clôture, accotements, fossés).</li> <li>• La démolition et l'évacuation des canalisations existantes pour des travaux en place pour place (hors amiante).</li> <li>• L'entretien pendant le délai de garantie.</li> </ul> <p><b>L'entreprise ne pourra se prévaloir d'aucune indemnité ou plus-values concernant le croisement, le longement, la protection, le soutènement ou le dévoiement de réseaux existants quelle que soit leur nature et leur positionnement.</b></p> <p><u>Le mètre cube</u> : .....</p>	.....
2.1.2	<p>Plus-value pour terrassement BRH</p> <p>Ce prix s'applique en plus-value sur l'article 2.1.1 pour une tranchée creusée en terrain rocheux nécessitant soit l'utilisation d'un B.R.H. L'unité à laquelle se rapporte ces prix est le <b>décimètre mètre</b> pour des canalisations dont le diamètre extérieur est inférieur ou égal à Ø200.</p> <p><u>Le décimètre mètre</u> : .....</p>	.....
2.2	<p>Fourniture et pose de canalisation en PEHD série 16 bars</p> <p>Ce prix rémunère, <b>au mètre linéaire</b>, la fourniture et la pose en tranchée ouverte quel que soit la profondeur, d'une canalisation en polyéthylène haute densité, série 16 bars (PE80). Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture de la canalisation et du joint,</li> <li>• L'amenée à pied d'œuvre, le déchargement et le stockage des tuyaux suivant les prescriptions du fabricant,</li> <li>• La pose et le calage de la canalisation,</li> <li>• La confection des éventuelles butées,</li> <li>• Les raccords compris ainsi que toutes les pièces spéciales, tés, coudes, cônes, pièces de réduction, kits de verrouillages, plaques pleines, adaptateurs, etc...</li> <li>• Les sujétions relatives à l'éventuelle protection mécanique des canalisations si la couverture est inférieure à 0.8 m sous voirie et 0.6 m sous accotement,</li> <li>• Les sujétions de coupes, transport et reprise,</li> <li>• La fourniture et la pose d'un grillage avertisseur détectable.</li> </ul>	
2.2.1	<p>PE 80 DN 25</p> <p><u>Le mètre linéaire</u> : .....</p>	.....
2.2.2	<p>PE 80 DN 32</p> <p><u>Le mètre linéaire</u> : .....</p>	.....

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
2.2.3	PE 80 DN 50  <u>Le mètre linéaire</u> : .....	.....
2.2.4	PE 80 DN 63  <u>Le mètre linéaire</u> : .....	.....
2.3  2.3.1	Robinet-vanne et pièce de fontainerie  Fourniture et pose de robinet-vanne Ø50  Ce prix rémunère, <b>à l'unité</b> , la fourniture et pose en tranchée ouverte ou regard ou en élévation de robinets-vannes Ø50 en fonte à opercule caoutchouc, à bride avec garniture complète à raison d'une unité par robinet vanne fourni et posé. La pression de service vanne fermée est de 16 bars.  Ce prix comprend : les pièces de raccordement, le raccordement sur conduite, le chapeau d'ordonnance, la pose sous bouche à clé.  <u>L'unité</u> : .....	.....
2.3.2	Fourniture et pose de robinet-vanne Ø60  Ce prix rémunère, <b>à l'unité</b> , la fourniture et pose en tranchée ouverte ou regard ou en élévation de robinets-vannes Ø60 en fonte à opercule caoutchouc, à bride avec garniture complète à raison d'une unité par robinet vanne fourni et posé. La pression de service vanne fermée est de 16 bars.  Ce prix comprend : les pièces de raccordement, le raccordement sur conduite, le chapeau d'ordonnance, la pose sous bouche à clé.  <u>L'unité</u> : .....	.....
2.3.3	Fourniture et pose de purgeur Ø40  Ce prix rémunère, <b>à l'unité</b> , la fourniture et la pose d'une installation de purge avec robinet vanne intégré comprenant le tabernacle, la bouche à clé de 13 kg avec tube allonge à collerette, le joint souple, le tuyau d'évacuation de même diamètre que le robinet vanne, la remontée sous tête de bouche à clé avec couronne de protection en béton.  <u>L'unité</u> : .....	.....

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
2.4 2.4.1	Branchements pour particuliers  Regards de comptage en PEHD  Ces prix rémunèrent, <b>à l'unité</b> , la fourniture et la pose d'un regard rectangulaire en polypropylène pour un compteur de calibre 15 ou 20 comprenant corps noir et couvercle vert verrouillable, support de compteur et raccords. Ce prix comprend les terrassements y compris démolition de roches ou maçonnerie.  <u>L'unité</u> : .....	.....
2.4.2	Plus-value au prix 2.4.1 pour remplacement couvercle par tampon fonte classe C250  <u>L'unité</u> : .....	.....
2.4.3	Dispositifs de branchement pour particuliers sur conduites PEHD  Ces prix rémunèrent, <b>à l'unité</b> , la fourniture et la pose d'un dispositif de branchement particulier sur une canalisation principale en PEHD. Ces prix comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dégagement de la conduite publique de distribution et de l'ancienne canalisation de branchement, le travail étant exécuté à la main ou à la pelle mécanique.</li> <li>• La prise d'eau sur la canalisation publique par collier de prise en charge ou té réduit avec pièces de raccord, métalliques pour les conduites en fonte ou en P.V.C, ou en P.E.H.D.</li> <li>• Le robinet de prise en charge</li> <li>• La bouche à clé et ses accessoires</li> <li>• L'enrobage des pièces métalliques de branchement non revêtues de peinture de type « EPOXY » (collier, robinet, manchon, etc,...) à l'aide de « bandes grasses ».</li> </ul>	
2.4.3.1	DN 20 – 40x300 (pour tube de diamètre extérieur de 25 mm)  <u>L'unité</u> : .....	.....
2.4.3.2	DN 25 – 40x300 (pour tube de diamètre extérieur de 32 mm)  <u>L'unité</u> : .....	.....

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
2.4.4	<p>Raccordement sur branchement existant.</p> <p>Ces prix rémunèrent, <b>à l'unité</b>, quel que soit le diamètre du branchement, les travaux nécessaires au raccordement de la canalisation de branchement à poser sur la canalisation de branchement existante. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dégagement de la conduite,</li> <li>• La fourniture et la pose des pièces de raccords,</li> <li>• Toutes sujétions et main d'œuvre.</li> </ul> <p>L'unité : .....</p>	.....
2.4.5	<p>Raccordement perpendiculaire sur canalisation existante.</p> <p>Ces prix rémunèrent, <b>à l'unité</b>, quel que soit le diamètre des canalisations, aux travaux nécessaires au raccordement de conduite projetée sur conduite existante.</p> <p>Ces prix comprennent la recherche de la conduite existante, le dégagement, la coupe des tuyaux et toutes sujétions, ainsi que la fourniture et la pose de pièces de raccordement (exceptés les robinets vannes).</p> <p>L'unité : .....</p>	.....
2.5	<p>Démolition – Mise hors service</p>	
2.5.1	<p>Dépose des bouches à clé</p> <p>Le prix s'applique <b>à l'unité</b> pour la suppression des têtes de BAC abandonnées comprenant la recherche éventuelle, l'enlèvement de la tête de BAC, l'évacuation au dépôt du maître d'ouvrage ou en décharge, et le comblement avec du BB 0/10.</p> <p>L'unité : .....</p>	.....
2.6	<p>Fermeture de fouilles en tranchées</p>	
2.6.1	<p>Fourniture et mise en œuvre de sable 0/6 pour lit de pose et enrobage</p> <p>Ce prix rémunère, <b>à la tonne</b>, la fourniture et à la mise en œuvre de sable constituant le lit de pose et l'enrobage des canalisations au-dessus de la génératrice supérieure telle que définie au CCTP. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture et le transport de sable 0/6,</li> <li>• La mise en œuvre et le compactage des matériaux,</li> <li>• L'arrosage éventuel,</li> </ul>	

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les opérations de réglage fin,</li> <li>• L'écrêtement des matériaux si nécessaire,</li> <li>• L'enlèvement des matériaux excédentaires.</li> </ul> <p><u>La tonne</u> : .....</p>	.....
2.6.2	<p>Fourniture et mise en œuvre de GNTB 0/31.5</p> <p>Ce prix rémunère, <b>à la tonne</b>, la fourniture et à la mise en œuvre de GNTB 0/31.5. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fourniture et le transport de GNTB 0/31.5,</li> <li>• La mise en œuvre et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 30 cm d'épaisseur,</li> <li>• L'arrosage éventuel,</li> <li>• Les opérations de réglage fin,</li> <li>• L'écrêtement des matériaux si nécessaire,</li> <li>• L'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface.</li> </ul> <p><u>La tonne</u> : .....</p>	.....
2.7  2.7.1	<p>Essais et contrôles</p> <p>Mise en service de réseau d'eau potable</p> <p>Ce prix rémunère, <b>au mètre linéaire</b> les frais de mise en service des canalisations neuves d'eau potable ; il comprend le rinçage de la conduite, la stérilisation de l'eau, la purge de la conduite, le cout de l'analyse réalisée sur le réseau neuf par le laboratoire d'analyses agréé par la collectivité ou le fermier, ainsi que l'épreuve hydraulique.</p> <p><u>Le mètre linéaire</u> : .....</p>	.....
2.7.2	<p>Essais de compactage</p> <p>Ce prix rémunère, <b>à l'unité</b>, la réalisation, par un organisme extérieur, agréé COFRAC, à la charge de l'entreprise, des essais de compactage réalisés au pénétromètre dynamique type PANDA sur la tranchée refermée selon les prescriptions du fascicule 70 du CCTG. Ce prix comprend la fourniture, l'amenée, le démontage et le repli du matériel nécessaire aux essais. Ce prix comprend également la remise d'un rapport en 4 exemplaires.</p> <p><u>L'unité</u> : .....</p>	.....

N° des prix	Désignation du prix Prix unitaire en toutes lettres (H.T.)	Prix unitaire en chiffre (H.T.)
-------------	---	---------------------------------

3	REFECTION DE VOIRIES	
3.1	<p><u>Réfection de tranchées en enrobé</u></p> <p>Ce prix rémunère, <b>au mètre carré</b>, la réfection de bande de roulement suite à des travaux en tranchée par un enrobé type BBSG 0/10 dosé à 120 kg/m<sup>2</sup>. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amenée et le repliement de l'ensemble du matériel et des installations de chantier,</li> <li>- La découpe des enrobés avec un débord de 10 cm par rapport aux bords de la tranchée,</li> <li>- La préparation, comprenant le décaissement de la tranchée, le réglage et le compactage de l'empierrement,</li> <li>- La fourniture et la mise en œuvre de BBSG 0/10 à raison de 120 kg/m<sup>2</sup>,</li> <li>- Toute sujétions de matériel, de main d'œuvre et de signalisation de chantier.</li> </ul> <p>Le mètre carré : .....</p>	.....
3.2	<p><u>Réfection de tranchées à l'émulsion de bitume</u></p> <p>Ce prix rémunère, <b>au mètre carré</b>, la réfection de bande de roulement suite à des travaux en tranchée par un enduit superficiel de type bicouche à l'émulsion de bitume. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amenée et le repliement de l'ensemble du matériel et des installations de chantier,</li> <li>- Le nettoyage et le balayage préalable des chaussées et des surfaces à traiter,</li> <li>- La fourniture et le transport à pied d'œuvre des différents matériaux et produits entrant dans la fabrication du revêtement comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La stabilisation du support à l'émulsion de bitume H3 à 30% à raison de 2.5 kg au m<sup>2</sup> suivi d'un épandage de 6l de gravillon 10/14 au m<sup>2</sup>,</li> <li>• Un épandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2.5 kg au m<sup>2</sup> suivi d'un gravillonnage de 6/10 à raison de 10 l au m<sup>2</sup> complété par un compactage léger,</li> <li>• Un épandage de 1.5 kg d'émulsion de bitume à 65% et de 6 l de gravillon 4/6 au m<sup>2</sup> suivi d'un compactage poussé.</li> </ul> </li> <li>- Toute sujétions de matériel, de main d'œuvre et de signalisation de chantier (le balayage des rejets sera à la charge de l'entreprise).</li> </ul> <p>Le mètre carré : .....</p>	.....